

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Ville de CHATEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2021-150

Date de convocation : 10 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 33

présents : 24

votants : 33

L'an deux mil vingt-et-un, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Château-Thierry se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de M. EUGÈNE, Maire.

Etaient présents : M. EUGÈNE - M. REZZOUKI - Mme DUPUIS - M. JACQUESSON
Mme THOLON - M. BOZZANI - Mme BONNEAU - M. HAQUET - Mme REDOUTÉ
M. POURCINE - Mme COUTANT - Mme LERICHE-CHARPENTIER - M. BOUTELEUX
Mme PERARDEL-GUICHARD - Mme SIMON - Mme POUILLART - M. RIMLINGER
Mme COEZZI - M. SAMYN - M. JAUNET - Mme BOUAFIA - M. FAUVET
M. ABDELMADJID - Mme LAMBERT-MALAIZE.

Absents excusés : M. BOKASSIA (P. à Mme COEZZI) - M. DUSEK (P. à Mme LERICHE)
Mme BOULONNOIS (P. à Mme BONNEAU) - Mme MILANDRI (P. à Mme REDOUTE)
Mme FERY (P. à M. REZZOUKI) - M. PIETKIEWICZ (P. à M. EUGÈNE) - Mme PERROT
(P. à M. HAQUET) - M. ZELLEK (P. à Mme DUPUIS) - Mme CHEVET (P. à M. FAUVET).

**Objet : Motion de soutien à la candidature de la ville de Reims
au titre de capitale européenne de la culture en 2028**

Le label « capitale européenne de la culture », né en 1985 de l'initiative de Mélina MERCOURI, alors ministre grecque de la Culture, est porteur.

Les villes consacrées en mesurent longtemps les bénéfices. Quatre cités françaises ont déjà obtenu cette distinction : Paris en 1989, Avignon en 2000, Marseille-Provence en 2003 (qui a attiré environ 11 millions de visiteurs et laissé des traces pérennes, comme le Mucem) et plus récemment Lille en 2004 (où la formidable énergie créatrice et l'extraordinaire engouement populaire permettent encore aujourd'hui à la métropole de bénéficier de retombées).

En 2028, une ville française portera à nouveau ce titre, avec une autre cité européenne (en l'occurrence une ville tchèque).

La Ville de Reims a déposé sa candidature pour 2028 et souhaite s'associer à d'autres collectivités du territoire pour concourir. Elle se tourne ainsi vers les villes voisines du Grand Est et des Hauts-de-France et a, à ce titre, fait appel à notre ville.

Un des objectifs de Reims 2028 est « d'enchanter le territoire par la culture ! »

Notre ville vient de montrer, par la célébration du 400ème anniversaire de Jean de La Fontaine, toute la place qu'elle est légitime à jouer sur la scène culturelle locale, régionale et nationale.

Cette ambition, nous entendons la poursuivre en offrant à tous les habitants, de manière durable, les moyens de prendre activement part à une culture vivante, dans une cité propice au bien-être et à l'épanouissement de chacun. Cette identité poétique s'exprimera sous de multiples facettes au cours des mois et années à venir, en partenariat avec notre riche réseau d'associations et de centres culturels dynamiques, organisateurs de temps forts reconnus et devenus incontournables.

Tous ces atouts de notre ville et de notre territoire, adjoints à ceux de la ville de Reims sont de nature à renforcer les chances de la cité des Sacres à l'obtention de ce label.

En conséquence,

Avec 32 suffrages pour et 1 abstention (Mme LAMBERT),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'associer la Ville de Château-Thierry à l'association « REIMS 2028 » pour concourir au label « capitale européenne de la culture ».

APPORTE pleinement son soutien à la Ville de Reims dans sa candidature.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Sébastien EUGENE

SEBASTIEN EUGENE
2021.12.17 15:53:42 +0100
Ref:20211217_155004_1-1-O
Signature numérique
le Maire